



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Boniface
Engagée de nature

ST-BONIFACE SE MOBILISE ET « DIT NON » AUX MINES SUR SON TERRITOIRE

OPPOSEZ-VOUS EN SIGNANT UNE LETTRE DE REFUS

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ET AUX LOCATAIRES DE TERRAINS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-BONIFACE.

Notre environnement et notre mode de vie sont menacés par des projets d'exploration minière par des entreprises. Ces compagnies ont obtenu le droit exclusif (claim) de rechercher des minerais sous un peu plus de 50% du territoire de St-Boniface.

Bien que le *ministère des Ressources naturelles et des Forêts* a accordé à la MRC de Maskinongé une suspension pour l'octroi de nouveaux titres miniers pour une durée de 6 mois, renouvelable, il ne concerne pas les titres miniers donnés avant cette date. Ainsi, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton et Shawinigan (Saint-Gérard-des-Laurentides) sont présentement menacées par un projet de mine : 4 compagnies détiennent 132 titres miniers, c'est-à-dire un droit exclusif de chercher des minerais sous votre terrain. Un titre minier a une superficie de 59 hectares, soit 590 000 mètres carrés.

Les compagnies *Lincoln Gold Mining*, *Faiz Yacoub* et *Ni-Co Énergie* détiennent la majorité des *claims* sous les terrains des résidents de St-Boniface. Une mine affecterait gravement notre qualité de vie: bruit, vibrations, poussière, circulation de véhicules routiers et ferroviaires, contamination de l'eau potable, lacs et cours d'eau.

Rappelons que selon la *Loi sur les mines du Québec*, le propriétaire du *claim* doit obtenir l'autorisation écrite du propriétaire terrien au moins 30 jours avant d'accéder au terrain et réaliser des travaux d'exploration. Il doit aussi informer la municipalité 30 jours avant le début de travaux miniers.



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Boniface
Engagée de nature

**SANS AUTORISATION ÉCRITE OU D'ENTENTE,
IL N'Y A PAS DE DROIT D'ACCÈS ET D'EXÉCUTION DE TRAVAUX.**

LETTRE DE REFUS:

En signant la lettre de refus, vous posez un geste concret pour préserver la qualité de votre milieu. Vous protégez aussi notre ressource essentielle à tous: l'eau souterraine et l'eau potable.

La municipalité de St-Boniface fera parvenir les lettres de refus aux compagnies minières concernées par courrier recommandé.

Elle déposera les copies conformes auprès de:

- Pierre Désaulniers (maire de St-Boniface)
- Simon Allaire (député provincial de Maskinongé)
- Maïté Blanchette Vézina (ministre du MRNF du Québec)

Date limite du retour des lettres signées: **mardi 12 septembre**

Pour plus d'informations, communiquez par courriel au *comité mixte citoyens-municipalité de St-Boniface*: non.aux.mines@gmail.com

Merci de contribuer à la conservation et à la protection de notre milieu!

Jocelyn Mélançon, conseiller municipal

Porte-parole du *comité mixte citoyens-municipalité de St-Boniface*